

Infos Brèves

Bulletin d'informations municipales de Morette
Juillet 2018

VIE MUNICIPALE

ÉCOLES CRAS - MORETTE

Un projet solidaire et humanitaire en CM !

En novembre 2017, les élèves de CM1-CM2 ont rencontré Cindy et Donatien, deux étudiants engagés dans le 4L Trophy. Pour pouvoir réaliser cette course d'orientation au terme de laquelle les participants apportent du matériel scolaire et sportif aux enfants habitants dans le désert du Maroc, ils manquaient de fonds.

Les élèves ont décidé de les aider. Pour cela, ils ont vendu des calendriers pendant les vacances de Noël. Les calendriers ont eu beaucoup de succès ! Les enfants ont vendu 109 calendriers sur les 110 commandés et offert le dernier à Madame Di Maria. Ainsi ils ont récolté presque 200 euros.

Ensuite, les enfants ont eu l'idée d'organiser une fête. Il a fallu pour cela :

- faire des demandes écrites auprès de la mairie et des parents
- écrire des lettres d'invitation aux écoles environnantes
- faire des affiches de publicité pour la fête
- poser les affiches dans des lieux passants
- préparer des gâteaux et des quiches, des brochettes de bonbons
- préparer la salle et le matériel

- choisir les musiques pour la fête
- faire des affiches thématiques : le 4L Trophy ; la 4L Troforte (la voiture de Cindy et Donatien) ; le Maroc.



La fête a été une belle réussite.

50 enfants sont venus et se sont

bien amusés. Les élèves de CM étaient très contents et fiers de cette soirée. Ils ont récolté environ 300 euros.

Nous remercions toutes les personnes qui ont acheté les calendriers, tous les parents qui ont répondu présents pour l'organisation de la fête et tous les enfants qui sont venus s'amuser !

Après la fête, le travail n'était pas terminé. Les élèves ont fait des recherches sur le Maroc en géographie, ils se sont renseignés sur l'association « Les Enfants du Désert » et ils ont écrit des lettres de correspondance et fait des dessins pour les donner aux enfants des écoles marocaines.

Les jours passaient et la 4L Troforte

n'était pas encore prête pour le départ. De notre côté, il fallait commander le matériel sportif. Les enfants ont dû chercher dans les 500 pages du catalogue pour trouver les bons codes et les prix. Pas si facile... Ainsi, 16 cordes à sauter, 2 ballons de football, 2 ballons de rugby, 10 casquettes, 12 freesby, 4 ballons en mousse, 4 sifflets ont été achetés.

Enfin, le jeudi 8 février, Cindy et Donatien sont venus nous présenter la 4L. Elle était enfin en état de fonctionnement ! Les enfants ont pu l'observer, la toucher, poser toutes les questions qui leur passaient par la tête et admirer le logo de la classe collé sur le coffre !! Malgré un temps pluvieux et froid, l'ambiance était réchauffée et

pleine d'entrain.

La course a eu lieu pendant les vacances scolaires (du 15 au 25 février), donc nous n'avons pas pu la suivre chaque jour en classe. Mais les enfants avaient la possibilité de suivre notre équipage 211 sur internet. La 4L Troforte a tenu bon et ils ont pu faire toute la course. Ils ont été classés 1141^{ème}. Nous clôturons ce projet fin juin avec une soirée où Cindy et Donatien nous raconteront leur aventure autour d'une projection...

Cette expérience a été très enrichissante humainement et pédagogiquement pour les élèves. Ils se sont beaucoup investis et ont énormément appris sans s'en rendre compte... Une belle aventure humaine et solidaire !

Notre année en CM1-CM2

Basket (Julian)

Cette année encore, nous sommes allés faire du basket avec Gaëlle Spadiliero tous les mardis de mars-avril. Nous nous sommes beaucoup amusés. Nous faisons des exercices et des matchs. Le 2 juin, il y a eu un tournoi à Tullins avec toutes les écoles qui ont été entraînées par Gaëlle et les Cralins ont gagné !

La visite au collège (Imane et Charlotte)

Nous sommes les CM2 de Cras. Nous avons visité le collège de Tullins le 17 mai 2018. Quand nous sommes rentrés dans la cour, nous étions étonnés du monde qu'il y avait. Nous nous sommes rangés dans nos classes pour la journée. Nous étions séparés en 2 classes, les 6^{ème} D et E. Nous avons pris la place des 6^{ème},



nous sommes allés en cours à leur place. C'était bien ! En récré, la cour était immense. Malgré tout le stress, la journée s'est bien passée !

Témoignages d'élèves :

- Axelle : « C'était amusant, on a découvert le collège. La cour était géante ! »
- Anicet : « J'ai adoré ! C'était cool ! »
- Damien : « C'était bien, j'ai aimé le self. »
- Simon : « ça change de la primaire. »

Rugby (David et Matis)

En octobre-novembre et en mai, nous avons fait du rugby avec Sébastien Helmer, sur le terrain à côté de la salle des fêtes.

Nous avons appris les règles d'or du rugby :

- 1/ de ne pas faire mal aux autres
- 2/ de ne pas se faire mal
- 3/ de s'amuser

A chaque séance, nous avons fait des jeux comme de faire des passes à son équipe et à l'équipe adverse ou comme celui du coyote et du kangourou pour s'entraîner à plaquer.

A la fin, nous avons fait des matchs et il y avait des pénalités si on faisait des



passes en avant, si on faisait des plaquages hauts ou si on mettait le ballon en touche.

On a bien aimé, on voudrait recommencer l'année prochaine !



Les exposés (Axelle)

Une partie de l'année, nous avons travaillé sur des exposés. Par deux, nous devions trouver un thème. La maîtresse nous avait donné une grande feuille pour écrire et mettre des photos. Il fallait expliquer son thème pendant au moins 10 minutes. Après avoir écoutés, les autres élèves pouvaient poser des questions.

Le sport le vendredi (Jessica et Anicet)

Cette année, nous avons pu faire plein de sport le vendredi avec le maître : de la lutte, du cirque, du volley, de la course et du rugby. C'était super !

La photo de classe (Maël, Alix et Mathéo)

Tous les ans, on fait une photo de classe à Cras-Morette. Nous faisons de 2 à 4 photos : une avec les petits de maternelle et trois avec que les grands, et aussi une où nous faisons des grimaces. Pour distraire les petits, pour qu'ils regardent l'appareil photo, la photographe met un schtroumpf et ça nous fait rire aussi !

Notre nouvelle école (Jessica)

Un an s'est écoulé dans notre nouvelle école. Nous avons eu de toutes nouvelles choses, comme un filet de volley, des nouveaux ballons et une nouvelle cage de foot ! Dans la classe, nous avons pu utiliser notre nouveau mobilier, les ordinateurs et le vidéo projecteur. Elle n'est pas très grande, mais très claire. C'est agréable pour travailler.

Le cross (Damien et Simon)

Le cross s'est déroulé à Morette le mercredi 9 mai 2018. Il est chaque année organisé par les écoles de Cras et de Morette. Cette année, les CM1-CM2 ont accompagné, soutenu et encouragé les maternelles, les CP et les CE. Nous avons eu des médailles et des goûters, offerts par le Sou des Ecoles. Les maternelles ont parcouru 600 mètres, les CP 1000 mètres et les CE 2200 mètres (mais ils ont le droit de marcher dans les montées). Les CM, nous devons parcourir 2200 mètres, mais sans marcher !



L'Ecole de Cras en mission pour Recylum ! (Simon, Maël, Camys, Mathéo)

Cette année, nous nous sommes inscrits aux défis Récyclum.

1 / Qu'est ce que c'est Récyclum ?

C'est une association qui consiste à trier nos ampoules électriques usagées pour donner de l'électricité aux gens qui n'ont pas la chance dans avoir. Tous les mille points comptabilisés grâce aux défis réalisés dans les classes par les élèves, une mission est faite par des bénévoles de l'association « Electriciens sans frontière ». Ils mettent en place des réseaux électriques dans des écoles, dans des hôpitaux et dans des villes, comme par exemple, au Sénégal, à Haïti et au Bénin.

2 / De quoi est composée une lampe ?

Les lampes qui se recyclent sont les lampes fluo-compacte et les LED.

La lampe fluo-compacte est composée de pétrole pour faire le plastique. Il y a du verre pour faire les tubes. Dans les tubes, il y a un métal lourd, du mercure. Le culot (à voir sur le dessin) est en métal.

La lampe à LED a un culot en plastique. Elle a une carte électronique qui est faite en terres rares (silicium). Elle a aussi une puce à LED.

3 / Comment devenir un parfait recycleur de lampes ?

Vous devez mettre vos ampoules qui ont le symbole poubelle barrée dans les déchèteries municipales ou bien dans les points de collectes qui se trouvent dans les magasins de bricolage ou dans les supermarchés.

Les ampoules n'ayant pas de symbole vont dans la poubelle noire, elles ne se recyclent pas.

4 / Et après ? Les étapes de recyclage d'une lampe à économie d'énergie.

Quand vous mettez vos lampes dans un bac, des agents viennent les récupérer et les amènent dans une usine où toutes



les matières sont séparées et triées. Puis ils les transforment et de nouveaux objets prennent vie !

Alors, recyclons ici, pour éclairer là-bas !

ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES



Par décret du 27/06/2017, le gouvernement a rendu possible l'organisation de la semaine sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques par dérogation au cadre général de 4,5 jours. Cette demande de dérogation repose sur plusieurs étapes :

- La concertation de l'ensemble des acteurs locaux (commune ou EPCI, conseil d'école et IEN de circonscription).
- La saisine des services départementaux de l'éducation nationale
- L'examen de la demande par le DASEN

Le Syndicat Scolaire de nos 5 communes a mené une réflexion commune lors de deux réunions en présence des enseignants, des ATSEM, des personnels des temps périscolaires et des délégués de parents d'élèves. Une enquête a aussi été réalisée par les délégués de parents d'élèves pour connaître le point de vue des parents.

Au niveau des communes, chaque municipalité s'est questionnée en Conseil Municipal et a décidé s'il était

favorable ou non à une demande de dérogation pour une organisation de la semaine d'école à 4,5 jours. Chacun a donc pu donner son avis sur cette question.

En ce qui concerne la commune de Morette, le Conseil Municipal a voté en majorité contre la demande de dérogation, bien que la mise en place des temps périscolaires entraînent un coût financier supplémentaire, souhaitant privilégier le bien être de l'enfant à l'intérêt économique. Il en a été de même pour le Conseil Municipal de Cras.

Ces voix ont donc été rapportées lors du vote au Conseil d'Ecole, qui a eu lieu le 29 janvier 2018 et qui se compose d'un représentant de chaque commune, d'un représentant du Syndicat Scolaire, d'un enseignant par classe et des délégués de parents. Le maintien de la semaine à 4,5 jour a été adopté à 7 voix pour, contre 3 voix contre et 1 abstention. Le Syndicat Scolaire n'a donc pas déposé de demande de dérogation aux services départementaux de l'éducation nationale.

En revanche, les élus de Cras et Morette ont entendu les retours des parents d'élèves concernant l'organisation des temps périscolaires, grâce aux questionnaires qui avaient été réalisés par les délégués. Une réflexion commune est en cours afin d'améliorer la qualité de ces temps pour la rentrée.

Nous tenons à votre disposition une synthèse des études réalisées sur les rythmes scolaires.

Pour mémoire, les horaires de l'école pour la prochaine rentrée scolaire sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h55 – 12h10 / 13h45 – 15h45
- Mercredi : 8h55 – 11h55 au lieu de 9h00 – 12h00

COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé que les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.morette.fr ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018

Présents : Mmes et MM. Françoise DEFORGE, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT

Absents: MM. Cyril BIETRIX-OGIER - Lionel CARLIN (pour les délibérations 2018-08 à 2018-12 incluses)

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

- Approbation du compte de gestion communal 2017

Le compte de gestion 2017 de la commune transmis par le receveur municipal est approuvé à l'unanimité.

- Approbation du compte administratif communal 2017

Tableau des résultats du budget principal 2017

Section Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	401.555, 00 €	208.564,33€
Recettes	401.555, 00 €	299.295,36 €

Résultat de l'exercice excédentaire : 90.731,03 €

Résultat de clôture excédentaire : 225.301,77€

Section Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	221.511,00 €	63.745,87 €
Recettes	221.511,00 €	151.467,77 €

Résultat de l'exercice excédentaire : 87.731,90 €

Résultat de clôture déficitaire : 7.988,78 €

Hors de la présence de Madame la Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2017.

- Affectation du résultat de fonctionnement excédentaire pour l'exercice 2017

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 225 301,71 €. Cet excédent est affecté de la façon suivante :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement 7 988,78 €
- Report en fonctionnement R 002 217 312,93 €

- Vote des taux d'imposition

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018.

Le produit fiscal prévisionnel pour 2018 s'élève à 111 429,00 €, répartis de la façon

suivante :

Taxe d'habitation : taux voté 13,08 % produit 53 536 €

Taxe foncière bâti : taux voté 15,71 % produit 46 470 €

Taxe foncière non bâti : taux voté 63,11 % produit 11 423 €

- Indemnités des élus

Après avoir rappelé que les fonctions d'élu local sont gratuites, il est rappelé qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Pour Morette, qui compte 422 habitants, le CGCT fixe les indemnités de fonction du maire automatiquement au taux plafond :

- indemnité maximale du maire : 17 % de l'indice brut 1022 et du produit de 6,6 % de l'indice brut 1022 par le nombre d'adjoints.

- indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé au taux de 6,05 % de l'indice brut.

- Vote du budget prévisionnel communal 2018

Le budget prévisionnel tel que résumé ci-dessus est approuvé à l'unanimité :

Section fonctionnement :

Dépenses : 484 900,00 €

Recettes : 484 900,00 €

Section investissement :

Dépenses : 208 988,78 €

Recettes : 208 988,78 €

Ce budget inclut l'attribution d'une subvention de 200 000 € en faveur des Restos du Coeur.

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil municipal a approuvé la relance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelle du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté. De ce fait, il a approuvé l'intégration de la commune de Morette au nouveau périmètre du CISPD Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.

Enfin, il a validé l'animation et le portage politique du CISPD par sa Présidente, Mme Nicole DI MARIA, au titre de son mandat de Vice-Présidente de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté déléguée à la cohésion sociale, la prévention et la politique de la ville.

- Autorisations spéciales d'absence des agents

Le régime des autorisations spéciales d'absence des agents a été mis à jour, conformément aux règles en vigueur et sous réserve de l'avis favorable du Comité technique.

- Attribution d'une aide sociale exceptionnelle

Une aide sociale exceptionnelle de 150 € a été accordée à une famille pour permettre la participation à un voyage scolaire. Le montant de cette aide sera versé directement au Sou des Ecoles Cras-Morette.

- Revalorisation des loyers communaux

Les loyers sont revalorisés à effet du 1^{er} mai 2018, en fonction des indices en vigueur, soit :

Adresse	Loyer Actuel	Indice En vigueur	Loyer mensuel proposé
30 Impasse des Lauriers	226 €	126,46	228 €
3 place Joseph Garavel	370 €	126,82	375 €
34 Impasse des Lauriers	232 €	126,19	234 €
2 place Joseph Garavel	335 €	126,19	338 €

QUESTIONS DIVERSES

- Etat des lieux de la salle communale

Un état des lieux de la salle communale a été rédigé : il sera désormais établi à chaque mise à disposition de la salle dès lors que la manifestation comprend une collation.

- Renouvellement des contrats d'assurance de la commune

Les contrats d'assurance devront être

renouvelés fin 2018. A cet effet, une consultation de différentes compagnies d'assurance devra être effectuée, après appel d'offres, sur la base d'un cahier des charges à établir avec l'aide d'un consultant. Deux devis ont été adressés à la commune. Le devis le moins élevé, d'un montant de 2 400 € TTC, d'Arima Consultant est retenu.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2018

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD.
Absents: Mme et MM. Cyril BIETRIX-OGIER, Yves MOUNIER, Christelle VUILLEROT
Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Participation de la commune aux frais du centre médico-scolaire

La participation de la commune aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour l'année 2017/2018 est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2017, sur la base forfaitaire de 0.59 euros par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Voiron.

Rénovation bâtiment mairie, engagement phase « avant projet sommaire »

Madame la Maire rappelle le projet de rénovation du bâtiment mairie et des espaces publics.

Elle rappelle la délibération du 30/06/2017 mandatant le CAUE pour établir le cahier des charges de la consultation en vue de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment mairie et des espaces publics.

Elle rappelle également la délibération du 28/11/2017 retenant l'équipe de

maîtrise d'œuvre APOÏDEA pour ce projet.

La tranche ferme de la mission est terminée. Madame la Maire propose que la commune s'engage dans la tranche optionnelle " Mission Avant-Projet Sommaire".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'engager la commune dans la tranche optionnelle "Mission Avant-Projet Sommaire". pour un montant de **16 612.36 € HT** détaillée comme suit :

- APOÏDEA ARCHITECTURE :	6 395.76 € HT
- SORAETEC :	996.74 € HT
- COTIB :	2 491.85 € HT
- ECHOLOGOS :	415.31 € HT
- EA2C Christian TEYPAZ :	1 661.24 € HT
- CAMBIUM PAYSAGE :	3 654.72 € HT
- INGENIERIE DES ALPES :	996.74 € HT

AUTRES POINTS :

- Recrutement d'Eric Lecomte en tant

qu'employé communal en CDD de remplacement, à compter du 1^{er} mai sur une base de 32 h par semaine. Il travaillera les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Rappel : cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 : rendez-vous à 11h00 sur la place Joseph Garavel.

QUESTIONS DIVERSES :

- Temps périscolaires :

Madame la Maire souhaite être en mesure d'informer les parents d'enfants scolarisés dans les écoles de Cras/Morette sur l'organisation de la semaine scolaire et plus particulièrement sur les raisons qui ont conduit le Syndicat scolaire, après avis des conseils municipaux, des enseignants et des parents, à maintenir la semaine de 4,5 jours. Une demande en ce sens sera formulée auprès de Madame la Présidente du Syndicat scolaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2018

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Yves MOUNIER, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD Christelle VUILLEROT.

Absents: Françoise DEFORGE, ayant donné pouvoir à Yves MOUNIER
M. Yves MOUNIER a été nommé secrétaire.

En début de séance Mme la Maire informe le conseil municipal de la démission en date du 28 mai 2018 de Cyril Bietrix Ogier, conseiller municipal.

- Fond de caisse de la Régie Communale

Mme La Maire rappelle au conseil la nécessité de fixer le montant du fond de caisse de la régie de recettes de la commune. Cette régie sert à encaisser les montants des locations, des photocopies, etc...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à

30 euros le montant du fond de caisse de la régie de recettes de la commune.

- Convention avec la régie eau et assainissement pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie

Mme La Maire rappelle au conseil que la commune, dans le cadre de la lutte contre l'incendie, a pour obligation la

gestion des Points d'Eau Incendie (PEI) comprenant la fourniture, la pose, l'entretien, le renouvellement de ces PEI y compris leur contrôle technique périodique. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'effectuant plus de prestation de contrôle, plusieurs communes ont sollicité la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pour une gestion mutualisée de cette compétence. La mission de contrôle technique des PEI sera effectuée par la régie eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dans le cadre d'une convention avec les communes le souhaitant. Mme la Maire expose les termes de cette convention.

Maintenance et contrôle débit/pression des appareils de lutte contre l'incendie : la maintenance courante est fixée à 30 € HT par an et par appareil - une facture sera établie par la communauté de communes le 30 novembre de chaque année, pour l'année en cours,

- **Travaux hors maintenance** : les travaux hors maintenance ne seront exécutés qu'après acceptation du devis et présentation d'un mémoire après chaque intervention. Le bordereau des prix unitaires de la régie eau et assainissement sera appliqué pour l'établissement de la facture adressée à la commune.

- **Responsabilités et assurances** : les communes signataires conservent l'entière responsabilité de l'organisation et du fonctionnement du service public de la défense contre l'incendie sur leur territoire, notamment en ce qui concerne la décision d'implantation

de nouvelles installations de lutte contre l'incendie, ainsi que les travaux nécessaires au dimensionnement du réseau communal afin d'assurer les caractéristiques hydrauliques de pression et débit normalisé de ces installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à signer cette convention.

- Rénovation bâtiment mairie, engagement phase "avant projet sommaire"

Mme la Maire rappelle les différentes phases du projet de rénovation du bâtiment mairie et des espaces publics et notamment la délibération du 02/05/2018 engageant la commune dans la tranche optionnelle " Mission Avant-Projet Sommaire".

Elle présente l'avant-projet sommaire réalisé par l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide à l'unanimité l'avant-projet sommaire avec les réserves figurant dans le courrier annexé à cette délibération

- décide à l'unanimité d'engager la commune dans les tranches optionnelles :

* mission de base complémentaire pour le bâtiment mairie et la chaufferie et les abords immédiats (tranche optionnelle 2 du cahier des charges)

* mission de base complémentaire pour les espaces publics attenants (tranche optionnelle 3 du cahier des charges)

- Rénovation bâtiment mairie. Choix géotechnicien et bureau de contrôle

Mme la Maire explique qu'il y a lieu de faire réaliser une étude géotechnique et de recruter un bureau de contrôle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter :

- la proposition d'EGSOL pour un montant de 2 760,00 euros HT soit 3 312,00 euros TTC pour réaliser l'étude géotechnique.

- la proposition de SOCOTEC pour un montant de 5 885,00 euros HT soit 7 062,00 euros TTC pour assurer la mission de bureau de contrôle.

QUESTIONS DIVERSES

- Achat de mobilier pour l'école.
- Demande de devis supplémentaires pour les travaux d'entretien de voirie.

- Demande auprès de la gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse sur les voies communales

RÉSERVEZ VOS AGENDAS

- Les visites de l'été

L'Office de tourisme intercommunal St Marcellin Vercors Isère organise des visites tout l'été : voici le programme !

Les visites guidées organisées par l'Office de tourisme



Pont-en-Royans : Durée 1h30

Du 2 juillet au 31 août : lundi et vendredi à 17h30 et mercredi 20h.

Du 21 juillet au 12 août : samedi et dimanche à 17h30.

Tarifs : 5 €/adulte et 2,50 €/enfant -12 ans.

Ce village médiéval se caractérise par une architecture unique en Dauphiné : maisons suspendues aux façades colorées. Le site, inscrit au titre des monuments historiques en 1944, avait impressionné Stendhal. Remparts, ruelles, jardins en terrasse, pont, renforcent la richesse culturelle du bourg.

Saint-Antoine-l'Abbaye :

Eglise + trésor : durée 1h : 7 €/adulte, 3,50 €/enfant -12 ans

Village + église + trésor : durée 2h : 10 €/adulte, 5 €/enfant -12 ans

Du 1er juillet au 31 août : mardi, mercredi, jeudi et samedi de 15h à 17h, vendredi de 15h à 18h et le dimanche de 14h à 17h



Visite nocturne à Saint-Antoine-l'Abbaye :

Durée : 1h15/1h30

Les 26, 27 et 28 juillet à 20h30 et le 15 août à 20h

Tarifs : 7 €/adulte et gratuit -12 ans

Samedi 15 septembre à 21h

Suivez les pas de la guide et découvrez le village de Saint-Antoine-l'Abbaye à travers ses ruelles et sous les étoiles !
(Visite de l'église et du trésor en cas de pluie)



Visites guidées sans réservation.

Renseignements et billetterie à l'Office de tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère.

☎ 04 76 385 385 ou tourisme@smvic.fr

Pour les groupes, se renseigner : reservation-groupe@smvic.fr

- Testez le Vélo à assistance électrique avec l'Office de Tourisme

L'Office de tourisme organise la 3ème édition de l'opération «L'échappée électrique», financée à 50 % par l'Office de tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère et à 50 % par Isère Tourisme.

Chaque demie-journée, il y aura 3 séances d'une heure avec 8 vélos à disposition VTT ou VTC selon le lieu (La Sône et Vinay seront en VTC car l'idée est de faire découvrir la V63 aux participants).

Le tarif est de 4 € par personne. Taille minimale : 1,40 et 115 kg maximum.

Les participants doivent prévoir des baskets fermées. Le gilet et le casque

sont fournis par le prestataire. Les initiations seront encadrées par un moniteur cyclo de la MCF (Moniteurs Cyclistes de France).

Les prochaines séances auront lieu :

- Mercredi 1er août de 9h30 à 11h30 sur la base d'aviron à La Sône

- Jeudi 16 et mercredi 29 août de 9h30 à 11h30 sur l'aire de loisirs bords de Bourne à Pont-en-Royans

Nombre de places limitées, réservation indispensable à l'Office de tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère. § 04 76 385 385 ou tourisme@smvic.fr

Découvrez l'ensemble de l'agenda de l'Office de tourisme sur <http://tourisme.saintmarcellin-vercors-isere.fr/fr/agendasortir/tout-lagenda/>

- Le Festival de l'Avenir au Naturel à l'Albenc

Située à l'Albenc, **Espace Nature Isère** est une association de protection de l'environnement qui mène depuis de plus de 30 ans des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et de veille écologique.

Site ressource pour l'association, « la Chevalière » est une ancienne carrière aujourd'hui gérée par l'association Espace Nature Isère pour en faire un lieu riche en biodiversité.

De nombreuses actions s'y déroulent chaque année. Ce site, accessible à tous est l'occasion de découvrir une vaste faune et flore locale grâce aux différents milieux qui y sont présents. La cabane baptisée « La Chevalière » accessible aux adhérents d'Espace Nature Isère et du Pic Vert, permet d'observer la faune dans son milieu naturel, sans déranger.

L'année 2018 s'annonce d'ores et déjà

bien remplie pour ce bel endroit avec de nombreux projets qui devraient voir le jour dès le printemps prochain.

Celui qui tient particulièrement à cœur d'Espace Nature Isère est l'installation de pièges photographiques, répartis à des endroits stratégiques, qui permettront de déterminer avec précision la diversité de la faune présente. Les photos seront bien entendu partagées et gageons qu'elles nous promettent de belles surprises !

Plusieurs projets seront proposés et accessibles à tous les publics. Au programme : une sortie naturaliste par saison, une sortie sur les orchidées sauvages, sur les champignons, un chantier de remise en état des nichoirs...

La mare devrait également être étudiée et mesurée en profondeur afin

d'améliorer les connaissances floristiques et faunistiques du site et éventuellement mettre en place des actions de nettoyage le cas échéant.

Le Festival de l'Avenir au Naturel aura lieu **le 1 et 2 septembre prochains.**



Espérons que la météo soit de la partie et le succès encore une fois au rendez-vous.

Le retour au naturel, le respect de l'environnement, une alimentation saine avec des produits locaux

sont au cœur des préoccupations des visiteurs de plus en plus soucieux de leur santé. Le festival proposera

notamment une grande soirée pour « en finir avec les pesticides » le samedi.

Mais si le festival attire des milliers de visiteurs, il ne faut pas pour autant perdre de vue le contexte difficile. Les baisses significatives voire les suppressions des subventions mettent en péril l'avenir du Festival et par la même, celui de l'association Espace Nature Isère.

Espérons que l'édition 2018 soit celle du renouveau !

Vous souhaitez adhérer à l'association Espace Nature Isère ou vous investir en tant que bénévole ? Contactez-nous !

Espace Nature Isère - 32, place du Souvenir Français - 38470 L'Albenc -

04 76 36 50 10 -

espacnatureisere@orange.fr - Suivez nous aussi sur <http://www.enisere.asso.fr/>

INFOS PRATIQUES

Déclaration annuelle de ruches : du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre.** Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018).

ATTENTION : CHANGEMENT DES FRÉQUENCES TNT

Le 11 septembre prochain, notre commune sera impactée par des modifications de fréquences de la TNT.

Vous recevez la TNT via une antenne rateau ? : vous devrez, ce jour-là, procéder à une recherche de chaînes afin de continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT.



Vous recevez la TNT via un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble ...) ? vous n'aurez, en principe, rien à faire. Toutefois, si vous rencontrez des difficultés de réception des chaînes TNT, contactez directement votre fournisseur d'accès.

Pour obtenir davantage d'information, vous pouvez consulter le site : www.recevoirla.tnt.fr ou appeler au 0970 818 818.

VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI ?

Le Relais Emploi de PA-ISS vous propose :

Aide et conseils personnalisés pour

- Faire le point sur votre parcours professionnel
- Réaliser votre CV en valorisant vos compétences,
- Rédiger vos lettres de motivation,
- Préparer un entretien d'embauche,
- Utiliser le site de Pôle Emploi et postuler aux offres,
- Organiser votre recherche...

A votre disposition :

- Des postes informatiques pour
- Faire vos recherches, télé candidatez,
 - Déclarer votre situation mensuelle au Pôle Emploi
 - Consulter les offres et

transmettre votre candidature,
■ Accéder aux services publics : CAF, Sécurité sociale...

L'animatrice Nathalie Sergent vous initie gratuitement à l'informatique.

Tél : 04 76 36 76 16 ou bien 06 43 69 00 48

Ce service est financé par la Communauté de Communes

Horaires des permanences sur rendez-vous:

A Vinay Pôle de service, 3 avenue Brun Faulquier

Mardi de 9h - 12h 30 et 13h30 - 17h
Jeudi de 13h30 à 17h

A Saint Quentin s/Isère Mairie
Jeudi matin de 9h à 12h

A Saint Marcellin dans les locaux de PA-ISS -2 place du souvenir Français Le
lundi de 9h00 à 12h30 et 13h30 – 17h

Attention, en raison des congés d'été, le Relais Emploi sera fermé du 6 au 27 août 2018.

DE NOUVELLES ACTIVITÉS A LA RENTRÉE PROPOSÉES PAR L'UFOLEP

Nouveau pour la prochaine rentrée pour les enfants de Morette et Cras : des activités sportives adaptées aux enfants



Pourquoi une école de sport ?

Favoriser l'accès au sport : large éventail de pratiques sportives individuelles, collectives et de pleine nature.

Développer ses capacités physiques dans un esprit sportif.

Contenus pédagogiques adaptés, ludiques et déclinés en 3 cycles de 3 mois :

► **Un cycle de psycho-motricité** : découvrir son corps par des parcours gymniques, athlétiques et de jeux d'expression

► **Un cycle de socio-motricité** : apprendre à jouer avec les autres par des jeux collectifs et des jeux d'opposition

► **Un cycle de découverte de l'environnement extérieur** : appréhender et découvrir un environnement extérieur par des jeux de plein air, des parcours d'équilibre et autres jeux de découverte.

Les activités sont assurées par des éducateurs sportifs diplômés.



ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT ISÈRE
UFOLEP Isère - 1 ter rue Hector Berlioz - 38210 TULLINS

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
ISÈRE

École de Sport Multisports à Cras



Passerelle entre l'école et les clubs sportifs, l'école de sport propose des activités de découverte adaptées aux enfants.

DECOUVRIR POUR MIEUX CHOISIR

De 4 à 10 ans.



Quand ?

Toute l'année, les mercredis *
(hors vacances scolaires)
15h - 16h ou 16h - 17h
* créneau selon l'âge



Cotisation annuelle : 135€

Pour environ 31 séances.

Cette cotisation comprend :

- l'adhésion à « ufosports 38 »,
- la licence,
- l'assurance,
- les interventions sportives.



Renseignements et inscriptions

✉ ufosports38@outlook.fr
☎ 04 76 91 88 88 / 📞 07 57 07 76 90

L'ADMR VOUS INFORME

Vous êtes une jeune famille ? Conciliez votre vie familiale et votre vie professionnelle avec les services de l'ADMR :

Notre service de soutien à domicile :

Vous êtes confronté à des changements au sein de votre famille : maladie hospitalisation, décès,.. accident de la vie, grossesse difficile, naissance, adoption, difficultés dans la relation parents-enfants.

Des professionnels qualifiés vous soutiennent dans votre vie familiale en vous apportant :

- une aide dans les tâches matérielles : entretien du logement, entretien du linge, courses, préparation de repas ;
- une aide dans votre rôle éducatif : toilette et repas des enfants, activités d'éveil, aide aux devoirs ;
- une aide dans la gestion de votre foyer : démarches administratives, aide à la gestion de votre budget équilibré. Selon votre besoin, notre service intervient à votre domicile et vous propose une aide ponctuelle ou à plus long terme, pour quelques heures, une demi-journée ou une journée entière.

Notre service de garde d'enfants à domicile :

Faire garder votre enfant dans son environnement familial alors que vous travaillez, le savoir à la maison quand il est malade, éviter les déplacements quotidiens... ce sont les avantages de la garde à domicile.

Choisissez la souplesse et bénéficiez :

- d'un service sur mesure et sans engagement ;
- d'une tarification horaire fixe quelque soit le nombre d'enfants gardés;
- d'un service personnalisé et adapté à votre emploi du temps: tôt le matin, tard le soir, le week-end et les jours fériés ;

Vous souhaitez que votre enfant découvre en douceur la vie en communauté, l'ADMR propose la garde partagée avec les enfants d'une autre famille en mutualisant les coûts. Pour votre tranquillité d'esprit, le personnel de notre service, spécialement formé à la petite enfance, saura respecter l'intimité de votre domicile et gagner votre confiance et celle de vos enfants.

Pour en savoir plus, contactez l'association :
ADMR Famille Sud Grésivaudan Vercors
42 Grande Rue à Vinay
04.76.56.35.99
Mail : famille38@fede38.admr.org

INFORMATION DU SDIS : PREPARATION MILITAIRE MARINE

A la demande du SDIS, voici une information qui s'adresse aux jeunes de 16 à 20 ans

La Marine propose des stages appelés "Préparations Militaires Marine" (PMM) destinés à vivre un premier contact avec la Marine, de confirmer ou de préciser une volonté de s'engager.

Les stages PMM se déroulent en deux temps :

- une période échelonnée sur toute l'année scolaire (environ 12 samedis ou dimanches) axée sur l'apprentissage du milieu militaire et maritime, la pratique du sport et l'entraînement aux exercices de sécurité ou de secours (découverte de l'organisation de la Défense, apprentissage de l'ordre serré, formation à la conduite des embarcations à moteur ...)
- 5 jours durant les vacances scolaires dans un port militaire pour visiter différents bâtiments et embarquer à bord de l'un deux.

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Le Bureau marine du CIRFA Grenoble
Rue Cornélie Geymond – Grenoble
Tel : 04.76.76.22.39
Site web : etremarin.fr
Mail : cirfa.grenoble@marine.defense.gouv.fr

VIE ASSOCIATIVE

Communiqués des associations

ASSOCIATION DES 7 ETOILES

Reprise des cours de TAI CHI - QI GONQ le **lundi 10 septembre de 19h10 à 20h40** à la salle des fêtes de Morette

"Le TAI CHI et QI GONQ sont des arts corporels de bien être. Ils trouvent leurs origines en Chine. Par des mouvements lents, non musculaires et harmonieux, des méditations et des postures, ces arts sont idéals pour :

- préserver sa santé, la vitalité,
- relacher ses tensions et assouplir ses articulations et ses muscles,
- apaiser son esprit, diminuer son stress
- développer l'attention et la présence.

Pour toutes informations, contacter Antoine RABADAN (tel 06 19 16 93 92)

ASSOCIATION DES 7 COLLINES



- Le pain des 7 Collines

Avez-vous dégusté le pain fait le 16 juin dernier au four

banal sous l'église ?

Cette fois encore, il était excellent et a généré beaucoup de convivialité entre les habitants de Morette

Nous referons sans doute une fournée en septembre...



Les rendez-vous de l'été

Depuis le début du mois, l'association des 7 collines propose aux morettins de taquiner le cochonnet le dimanche matin et parfois de redécouvrir les 7 collines morettines en marchant.

Tout le monde se retrouve ensuite autour d'un apéro, moment d'échange



Ce dimanche, premier week-end de l'été, pétanque et balade au programme. Pour moi, c'était balade (je ne suis pas très bonne aux boules...). Sur la proposition de Geneviève et Kleber, nous sommes partis en direction des étangs de Troussatière par des chemins que je n'avais jamais pris : belle découverte !

J'ai enrichi mon vocabulaire morettins avec l'explication sur les « bauchus » et la « bauche » utilisée pour « éternir » l'écurie. J'ai découvert ce qu'était un « grangeon ». Nous avons rencontré un agriculteur qui allait « rateler » les « douves » avec son râteau en bois. Je vais me lancer dans la création d'un lexique...

Petite balade de 2h bien agréable.



Si vous désirez vous joindre à nous, rendez-vous le dimanche matin à 9h30 au terrain de pétanque avec des boules ou des chaussures de marche ! Vous pourrez profiter d'un apéritif réparateur contre 1€.

Alors à bientôt ?

Agnès Debost
Présidente de l'association des 7 collines

ETAT CIVIL



Décès :
22 mai 2018 :

Madame Charlotte PERRACHON

CA S'EST PASSE A MORETTE

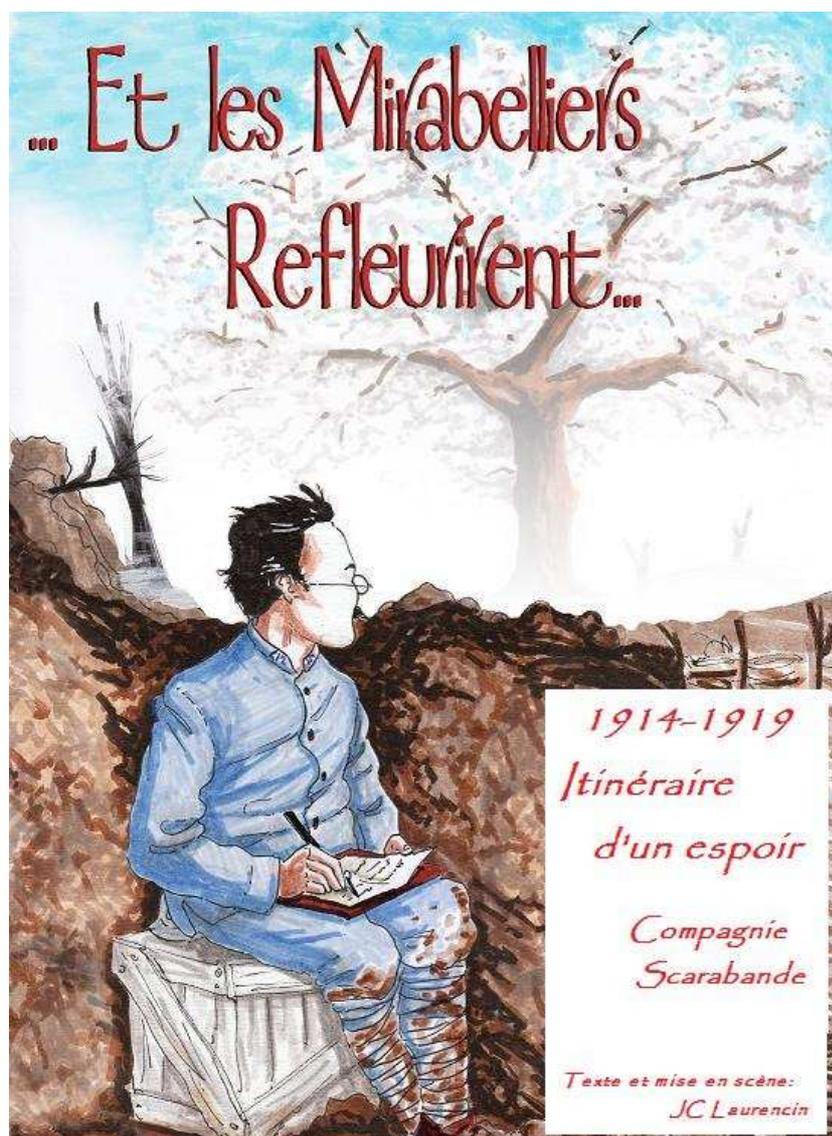
LES APRÈS-MIDIS RÉCRÉATIFS DU CCAS

La saison des après-midis récréatifs s'est clôturée par un repas pris en commun. Ambiance festive au rendez-vous et jeux habituels pour terminer.

Rendez-vous mercredi 6 septembre 2018 pour la nouvelle saison des après-midis récréatifs.



Une soirée théâtre vous est proposée, à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18 :
Samedi 10 novembre 2018 à 17h00
Salle des fêtes de Cras,
Entrée libre, participation au chapeau.
Pot de l'amitié à la fin.



Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion , partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à :

fdeforge.morette@orange.fr et à commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales
Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsables de publication : Aude PICARD WOLFF, Françoise DEFORGE
Ne pas jeter sur la voie publique